

Les avancées du diocèse dans la lutte contre les abus

Mars 2024

Nous allons passer en revue, dans l'ordre chronologique, ce qui a été mis en place par le diocèse (et en France pour certains points) depuis la publication du rapport de la CIASE en octobre 2021, et les projets à venir.

Ces avancées ont été présentées aux personnes victimes qui avaient contacté le diocèse depuis 2016, via les évêques, les vicaires généraux ou la cellule d'écoute, dans une lettre d'information qui leur a été adressée en octobre 2023.

● Cellule d'accueil et d'écoute

Elle a été instituée en partenariat avec l'URSAVS (Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violences Sexuelles) du CHU de Lille en 2016. Elle est orientée vers l'accueil et l'écoute des personnes victimes de violences sexuelles commises dans le cadre de l'Église, mineures au moment des faits mais majeures actuellement, ainsi que de leur famille.

Elle s'est étoffée **fin 2021** et est composée de femmes et d'hommes nommés au titre de leurs compétences (écoutant, psychologue, éducateur...). Elle est en lien avec les autres cellules d'accueil et d'écoute de France par le biais d'une coordination nationale qui donne le cadre de la mission et qui propose des formations et des outils.

Une adresse de messagerie est dédiée aux victimes au sein du diocèse : ecoute.victime@arras.catholique.fr. La personne qui y dépose sa demande et ses coordonnées sera rappelée dans les plus brefs délais.

La cellule dispose maintenant de flyers. Chaque curé de paroisse en a reçu un exemplaire début janvier. D'autres sont disponibles auprès de Christine Leleu (chistine.leleu@arras.catholique.fr) afin d'en mettre au fond des églises, d'en donner à des personnes que l'on sait concernées par ces violences. L'idée, c'est que chaque personne concernée, lorsqu'elle était mineure, par des violences sexuelles, des abus d'autorité ou d'emprise au sein de l'Église puisse se rapprocher de cette cellule d'écoute si elle le souhaite, et donc qu'elle puisse être informée de son existence



Cellule d'accueil
et d'écoute
du diocèse d'Arras

Écoute personnelle proposée
aux personnes victimes d'abus
et de violences sexuelles dans l'Église.

● Participation au Fonds SELAM pour financer l'INIRR

Le fonds SELAM (fonds de Solidarité Et de Lutte contre les Agressions sexuelles sur Mineurs), mis en place en juillet 2021 suite à la décision des évêques de France, a pu rassembler vingt millions d'euros. A partir de **février 2022**, le diocèse d'Arras y a contribué progressivement par un don de 500 000 euros pris sur la vente de biens immobiliers de l'Association Diocésaine d'Arras. Le Fonds SELAM a pour but de financer l'INIRR (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation), mise en place à l'initiative des évêques de France, qui fonctionne depuis février 2022 et qui a pour but de mettre en œuvre, avec chaque personne victime qui en fera la demande, une démarche de reconnaissance et de réparation.

● Signature d'un protocole d'accord entre les parquets et les diocèses

Le 2 mars 2022, un protocole de transmission au parquet des signalements d'infractions sexuelles a été signé entre le procureur général de la Cour d'appel de Douai, les dix procureurs de la République des tribunaux judiciaires du Nord-Pas de Calais et les évêques des diocèses de Lille, Arras et Cambrai. Ce protocole permet un travail plus fluide et plus rapide avec la justice. Son objectif est de renforcer la lutte contre les abus sexuels au sein des trois diocèses dans le cadre d'une relation de confiance dans la durée entre les parquets du ressort de la cour d'appel de Douai et l'autorité diocésaine.

● Remise à l'évêque du rapport « Et maintenant ? Faire du diocèse d'Arras une maison sûre »

Juste après la réception du rapport de la CIASE, Mgr Leborgne a souhaité qu'un groupe de travail puisse réfléchir à la façon de mettre en œuvre au sein du diocèse les pistes indiquées dans ce rapport. **Le 7 juillet 2022**, ce groupe de travail mandaté par l'évêque lui a remis un document intitulé « Et maintenant ? Faire du diocèse d'Arras une maison sûre » dont l'objectif est de proposer des chantiers concrets pour diminuer les risques d'emprise et d'abus dans le diocèse d'Arras.

Le rapport est constitué de deux parties. Une première porte sur un état des lieux du diocèse d'Arras. Une seconde partie propose trois chantiers pour faire de notre église diocésaine une « maison sûre » : le rôle indispensable de la formation ; une communication claire et transparente ; mettre en œuvre une culture du contrôle. Il est téléchargeable sur le site du diocèse, dans l'onglet « Lutter contre la pédocriminalité ».

● Nomination d'une déléguée épiscopale à l'accompagnement des personnes

En septembre 2022, Marie Pierre Cockenpot a été nommée par Mgr Leborgne déléguée épiscopale et missionnée pour l'accompagnement des personnes en responsabilité dans le diocèse d'Arras, y compris s'agissant de la lutte contre les abus au sein de l'Église.

● Nomination d'une référente diocésaine Prévention Éducation Protection

Mgr Leborgne a souhaité créer un poste pour cette mission et l'a confié à Christine Leleu **le 1er février 2023**.

L'objectif est de veiller à ce que le diocèse avance de manière déterminée dans une culture de la protection et de la bienveillance des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables, et également de mettre en place des actions pour promouvoir une prévention active face aux abus, en favorisant une juste relation éducative.

La mission s'articule autour de trois axes : Prévention – Formation et conseil – Animation et communication.

Christine Leleu travaille en collaboration avec les différents services diocésains : Catéchèse et catéchuménat, Évangélisation des jeunes et vocations, Servants d'autel, Formation, Enseignement Catholique, Mouvements de jeunes, ainsi qu'avec le Service National pour la Protection des Mineurs (mis en place en 2021 par la Conférence des Évêques de France).

● Intervention de Ségolaine Moog lors de la session de formation des prêtres du diocèse

Le 8 mars 2023, lors de la session de formation des prêtres du diocèse d'Arras à la Chapelle-Montligeon autour de leur évêque Mgr Leborgne, Ségolaine Moog, la directrice du Service National pour la Protection des Mineurs, a partagé son expérience de l'accompagnement de l'Église de France dans la crise des abus. Elle a notamment aidé les prêtres présents à « réfléchir à une réponse à caractère systémique, en travaillant à faire disparaître toutes les situations d'abus, quels qu'ils soient, en œuvrant sur différents plans et en considérant que c'est l'affaire de tous ».

● Carte nationale de *celebret* pour tous les diacres, prêtres et évêques de France

En novembre 2021, les évêques de France ont voté l'instauration et le déploiement pour tous les clercs d'un modèle national de carte d'identification et de « celebret ». Ce document existe déjà pour les prêtres, en version papier, valable un an. Il est délivré par l'autorité ecclésiastique et atteste que son détenteur est un prêtre, qu'il peut célébrer la messe et qu'il dispose de la faculté de confesser. Le nouveau modèle, au format d'une carte d'identité, concerne tous les clercs et comprend notamment un QR code qui, une fois scanné à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette, permet de vérifier si le ministre ordonné a ou non des restrictions particulières à l'exercice de son ministère. Ces informations sont mises à jour en temps réel.

En mars 2023, les évêques ont reçu leur nouvelle carte nationale de celebret. Celles des prêtres et des diacres de notre diocèse ont été distribuées au dernier trimestre 2023.

● Livret sur la bientraitance à destination des adultes en lien avec des mineurs et des personnes vulnérables



C'est un outil qui a été édité en août 2023 et qui s'intitule *Points de repère pour la bientraitance des mineurs et des personnes vulnérables*. Il est destiné aux adultes en lien avec ces publics dans le diocèse d'Arras (prêtres, diacres, catéchistes, animateurs, éducateurs...). Il a été relu par un procureur d'Arras. Il est téléchargeable sur le site du diocèse dans l'onglet « Lutter contre la pédocriminalité », dans la partie intitulée « Bientraitance : mineurs et personnes vulnérables ».

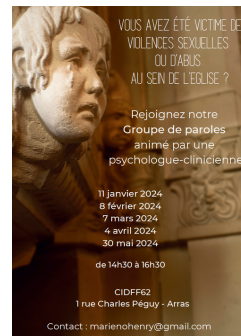
Ce livret aborde la juste distance éducative, rappelle la législation française en matière de maltraitements, d'agressions sexuelles et de consentement, en particulier pour les mineurs, explique comment agir en cas de situation inquiétante (information préoccupante ou signalement) et propose des conseils pour l'écoute d'une personne victime de maltraitements ou de violences sexuelles. Enfin, on y trouve des coordonnées et des liens vers des dispositifs ressources.

Par ailleurs, chaque adulte du diocèse en lien avec des mineurs et des personnes vulnérables doit signer la *Charte de bientraitance pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables* (également téléchargeable au même endroit). Chaque encadrant des pèlerinages et camps diocésains destinés aux jeunes depuis Pâques 2023 (Taizé, Paris, Pélé VTT 62, JMJ) l'a déjà signée.

Par la suite, il est prévu que les adultes en responsabilité de mineurs suivent une formation en ligne, sous la forme d'un MOOC (Massive Open Online Course : formation en ligne ouverte à tous), probablement en partenariat avec le diocèse de Paris, avec la délivrance d'une attestation de formation.

● Soutien à la création d'un groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles ou d'abus au sein de l'Église

Ce groupe de parole indépendant pour les personnes victimes de violences sexuelles ou d'abus commis au sein de l'Église a démarré fin novembre 2023 à Arras, dans un endroit neutre (le CIDFF62 [Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles], 1 rue Charles Péguy). Il est animé par une psychologue clinicienne. Sa création est soutenue par le diocèse, au niveau financier et communication.



Les rencontres ont lieu une fois par mois et permettent aux personnes victimes d'oser enfin sortir de leur silence et prendre le chemin de la parole, de s'apercevoir qu'elles ne sont pas seules, de mettre des mots sur leurs maux, de pouvoir s'aider les unes et les autres, pour ensemble, prendre soin d'elles.

Il est toujours possible de rejoindre ce groupe de parole.

Contact : marienoheny@gmail.com

● Journée annuelle de mémoire et de prière pour les victimes de violences sexuelles et d'abus commis au sein de l'Église

Dans tous les diocèses de France, une journée de prière pour les victimes de violences sexuelles et d'abus de pouvoir et de conscience au sein de l'Église est célébrée tous les ans le 3ème vendredi de Carême. Les diocèses sont invités à marquer particulièrement ce temps fort. **En 2024**, cette journée mémorielle a eu lieu le 8 mars. Ce jour-là, comme en 2023, notre évêque Mgr Olivier Leborgne a célébré une messe à 9h00 en la cathédrale d'Arras à l'intention des personnes victimes. Dans les paroisses, lors des messes dominicales qui suivent le 3ème vendredi de Carême, une partie de la prière universelle est consacrée à ces personnes victimes.

● Pièce de théâtre *Pardon ?*



Le diocèse organisera en **fin mars 2024**, peu de temps après la journée mémorielle, la représentation d'une pièce de théâtre autobiographique de Laurent Martinez sur les violences sexuelles sur mineurs dans l'Église. Avec lui, la Compagnie Authentique jouera à deux reprises cette pièce intitulée *Pardon ?* dans laquelle il relate sa propre histoire avec sincérité et honnêteté. Laurent Martinez explore notamment cette problématique : un homme ayant été victime d'abus sexuels quand il était enfant peut-il trouver l'amour ?

Programmée dans de nombreux diocèses afin de libérer la parole et de briser les tabous, la pièce *Pardon ?* bouleverse les spectateurs qui soulignent la délicatesse du texte et la force du jeu des quatre acteurs.

La représentation sera suivie d'un temps d'échange avec les comédiens. Entrée et participation libres.

- le jeudi 21 mars à 20h au lycée St Joseph à Saint-Martin-Boulogne
- le vendredi 22 mars à 20h au collège Les Louez-Dieu à Anzin-Saint-Aubin (près d'Arras)

● Formation des prêtres du diocèse sur l'accompagnement spirituel et le sacrement de réconciliation

Le conseil presbytéral (conseil de l'évêque composé de prêtres élus par leurs pairs) s'est emparé des conclusions des groupes de travail remises aux évêques lors de l'Assemblée plénière de mars 2023 à Lourdes sur les questions concernant l'accompagnement spirituel et la célébration du sacrement de réconciliation. Une rencontre de formation est prévue pour les prêtres du diocèse d'Arras sur ces sujets en **2024**.

● Publication par la Conférence des Évêques de France d'un document présentant les actions menées au niveau national

Enfin, au niveau national, la Conférence des Évêques de France a édité en **juin 2023** un document intitulé « Contre les violences sexuelles, que fait l'Église ? » présentant les actions menées au niveau national. Il est téléchargeable sur le site de notre diocèse, dans l'onglet « Lutter contre la pédocriminalité »

